

ACTIONS DE FORMATION

Bonification par l'ADEC des forfaits de prise en charge des actions de formation suivantes :

- ⇒ Sur la base des priorités définies dans l'accord formation
- ⇒ Les actions de formation spécifiques (*QT mécaniciens, formation sur engins lourds,...*).
- ⇒ Les actions de formation de QT de pilotes pour les compagnies aériennes de moins de 200 salariés,
- ⇒ Les actions de formation issues des études menées dans le cadre de l'axe 1 de l'ADEC (AFIS, Mission SGS, AEC,...),
- ⇒ Des actions qui sont liées à de la mobilité externe et interne

Pour en bénéficier, vous pouvez contacter Monsieur **Thierry L'AOT** : 06.66.76.28.78